

N°8



Jeudi 4 février 2021



Entre deux conseils de défense et après quelques hésitations (confinés ou non ?) pour savoir à quelle sauce nous allions être mangés, L'œil reste mobilisé pour vous proposer une lecture avisée de l'actualité de la semaine. Vous y retrouverez une pincée de COVID, quelques grammes de décisions qui font bouger les lignes, saupoudrés de deux ou trois lignes directrices de la Fabrique du droit et une vie des affaires toujours aussi trépidante, sans oublier le green deal plus que jamais d'actualité avec la décision tant attendue sur l'Affaire du siècle.



COVID-19

Actualisation du protocole sanitaire en entreprise

Le gouvernement a mis à jour [le protocole](#) applicable dans les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés. Ainsi, de nouvelles normes sur le port du masque et la distance de sécurité sont définies et les règles relatives au télétravail sont assouplies.

Interdiction des voyages hors de l'Union Européenne

Toute entrée en France et toute sortie à destination ou en provenance d'un pays extérieur à l'Union Européenne est interdite depuis le **31 janvier 2021**, sauf motif impérieux. [Retrouvez ici](#) toutes les informations sur les autorisations de déplacement et de voyage.

Nouvelles modalités d'ouverture des magasins et centres commerciaux

Les magasins et centres commerciaux dont la surface totale est supérieure ou égale à 20.000m² ne peuvent ni accueillir du public, ni proposer de retrait des commandes (les restaurants qui s'y trouvent ne peuvent donc plus faire de vente à emporter). Les pharmacies et magasins alimentaires ne sont pas concernés par l'interdiction. Ici, le [décret](#).



LA FABRIQUE DU DROIT

Le ministère de la justice lance Certilis, une certification des services de résolution des litiges en ligne

Toute personne physique ou morale fournissant un service en ligne de conciliation, de médiation ou d'arbitrage et certifié « [Certilis](#) », est considérée comme respectant les obligations fixées par la loi. Cette certification est un gage de qualité du processus de résolution proposé par le service. La demande de certification peut être déposée auprès d'un organisme certificateur accrédité. La liste de ces organismes sera mise à disposition sur le site du COFRAC.

Le Conseil de l'Europe publie de nouvelles lignes directrices sur la reconnaissance faciale

Dans une nouvelle série de [lignes directrices](#), le Conseil développe les risques que posent l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale, et propose des règles strictes pour éviter les atteintes à la vie privée et à la protection des données. Retrouvez ici, le [communiqué de presse](#).



LA VIE DES AFFAIRES ET LE DROIT

Les juges confirment Véolia dans ses droits d'actionnaire de Suez et autorisent le rachat des 29,9%

Dans notre n°2 nous vous informions de la suspension temporaire du projet de fusion, confirmée par la cour d'appel de Paris. Un délai était ainsi accordé afin de permettre l'ouverture d'une procédure d'information-consultation des instances représentatives sur l'acquisition par Veolia des actions détenues par Engie dans Suez. Le **3 février 2021**, le tribunal judiciaire de Nanterre a jugé que les instances représentatives de Suez n'avaient pas à exiger cette procédure, non « *légalement obligatoire à ce stade* ». Véolia, premier actionnaire, retrouve ses droits de vote et pourra ainsi demander à la Commission européenne l'autorisation de voter sur un certain nombre de résolutions. Par ici, le [communiqué de presse](#).



LES JUGES FONT BOUGER LES LIGNES

En 2020, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné dix fois la France pour violation de la Convention

Le bilan des activités de la Cour et les statistiques (notamment les violations par article et par Etat) peuvent être consultés [ici](#).

Lego France prend des engagements devant l'Autorité de la concurrence vis-à-vis de ses revendeurs en ligne

Lego avait mis en place une politique tarifaire discriminatoire vis-à-vis des revendeurs en ligne. Ce dispositif de remise était susceptible de désavantager les opérateurs revendant exclusivement sur Internet, et de réduire la pression concurrentielle qu'ils exercent sur les autres revendeurs. Lego France a par suite d'une [décision de l'Autorité](#), pris des [engagements](#).



LES ACTEURS DU DROIT EN MOUVEMENT

23^{ème} place pour la France dans l'indice de perception de la corruption dans le monde 2020 de Transparency International

La principale organisation civile de lutte contre la corruption révèle que les pays qui obtiennent de bons résultats sur l'indice investissent davantage dans les soins de santé, sont mieux à même de fournir une couverture médicale universelle et sont moins susceptibles de porter atteinte aux normes et institutions démocratiques ou à l'Etat de droit. Ici, consultez le [rapport](#).

Le garde des sceaux confirme publiquement son intention de poursuivre les travaux sur l'avocat en entreprise

Le ministre de la justice s'est [exprimé](#) à l'assemblée générale de la Conférence des bâtonniers. Malgré l'opposition de son ancienne profession au projet d'avocat en entreprise, Eric Dupond-Moretti affirme que « *L'impossibilité de l'avocat d'exercer en entreprise entrave le développement économique de la France* ».

La CNIL incite les organismes privés et publics à auditer leurs sites web et applications mobiles

Le délai raisonnable pour mettre en conformité les sites web et applications mobiles aux nouvelles règles en matière de cookies ne saurait excéder le **31 mars 2021**. La CNIL a souhaité sensibiliser à nouveau les organismes privés et publics par une campagne d'envoi de courriers et courriels, l'occasion de rappeler la présence d'outils et de conseils pratiques sur son [site](#).

LE MONDE CHANGE ... GREEN DEAL

Selon un rapport de l'ONU, les affaires climatiques se multiplient devant la justice ces dernières années

Les affaires (droit fondamentaux, inaction climatique, « *greenwashing* »...) liées au climat ont quasiment doublé en trois ans sur les bancs des tribunaux internationaux, comme le rappelle le communiqué du Programme des Nations Unies pour l'Environnement "*Les juges et les tribunaux ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution de la crise climatique*".

La justice française condamne l'Etat pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique

Par un jugement du 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris a jugé que la carence partielle de l'Etat français à respecter les objectifs qu'il s'est fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre a causé un préjudice écologique (le changement climatique), qui engage sa responsabilité.

OUT OF THE LAW BOX



Humour : la rédaction de l'œil aimerait partager un de ses coups de cœur

« *Les perruques de thomas* », écrites et jouées par Thomas Poitevin sur [instagram](#), ou [youtube](#).